

VILLE DE SAINT-LAMBERT

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 19 JANVIER 2026 À 19 h**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2025
- 1.4. Suivi de la séance précédente
- 1.5. Mot du maire
- 1.6. Tour de table des membres du conseil
- 1.7. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION

- 2.1. Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 11 décembre 2025 et à la séance extraordinaire du 15 décembre 2025
- 2.2. Orientations du conseil – Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 janvier 2026
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

3. RÈGLEMENTS

- 3.1. Dépôt du procès-verbal de correction de la greffière – Règlement de tarification 2026
- 3.2. Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme de réfection routière et un emprunt de 2 500 000\$

4. FINANCES

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires
- 4.2. Fin du paiement sous protêt des quotes-parts, factures et contributions à l'agglomération de Longueuil
- 4.3. Projets informatiques – 2026

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. Dépôt de la liste des embauches
- 5.2. Suspension sans solde d'un employé
- 5.3. Addenda au contrat d'embauche de la Directrice générale par intérim

6. **APPEL D'OFFRES ET CONTRATS**

- 6.1. Renouvellement du contrat 24DAPP25 – Entente de transfert de la responsabilité des tâches de l'appariteur de plateaux sportifs
- 6.2. Modification au contrat 25CL01 – Achat d'une surfaceuse à glace électrique (modification de modèle)

7. **ADMINISTRATION**

- 7.1. Comité Famille et aînés – Nominations
- 7.2. Comité consultatif d'urbanisme – Nominations
- 7.3. Gratuité au Club Lions de Saint-Lambert – 2026
- 7.4. Programmation de travaux – Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028
- 7.5. Amendement à l'entente de partenariat avec EEQ pour le dépôt du conteneur de verre gestion 2026
- 7.6. Ratification de signature – Prolongation du délai de levée des conditions – Vente d'une partie du lot 2 393 331

8. **URBANISME**

- 8.1. Dépôt des procès-verbaux des séances du 25 novembre et du 3 décembre 2025 du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2. Demande de dérogation mineure
 - 8.2.1. Dérogation mineure – 481, avenue Walnut – Maçonnerie
 - 8.2.2. Dérogation mineure – 105, rue Upper Edison – Revêtement extérieur
 - 8.2.3. Dérogations mineures – 554, avenue Notre-Dame – Stationnement
- 8.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 8.3.1. PIIA – 640, avenue Pine – Aménagement paysager
 - 8.3.2. PIIA – 779, avenue Oak – Agrandissement
 - 8.3.3. PIIA – 559, rue le Royer – Transformation de la façade
 - 8.3.4. PIIA – 490, avenue de Dulwich – Agrandissement
 - 8.3.5. PIIA – 265, rue Terroux – Transformation de la façade
 - 8.3.6. PIIA – 312, avenue Walnut – Transformation de la façade
 - 8.3.7. PIIA – 105, rue Upper Edison – Nouvelle construction – Zone de contrainte
 - 8.3.8. PIIA – 481, rue Walnut – Agrandissement
 - 8.3.9. PIIA – 248, avenue de Stanley – Transformation de la façade
 - 8.3.10. PIIA – 2035, avenue Victoria – Enseigne

8.3.11. PIIA – 196, avenue de Stanley – Transformation de la façade

8.3.12. PIIA – 103, avenue de Stanley – Transformation de la façade – Refus

9. **CLÔTURE**

9.1. Seconde période de questions (une heure)

9.2. Tour de table des membres du conseil

9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 16 janvier 2026

La greffière de la Ville,

Me Cassandra Comin Bergonzi



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.1)

Ouverture de la séance (quorum)

Le maire constate que le quorum est atteint.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2026 tel que présenté.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.3)

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2025

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2025, tels que rédigés.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.4)

Suivi de la séance précédente

La directrice générale fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.5)

Mot du maire

Le mot du maire débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.6)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.7)

**Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour
(30 minutes)**

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.1)

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 11 décembre 2025 et à la séance extraordinaire du 15 décembre 2025

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 11 décembre 2025 et de sa séance extraordinaire du 15 décembre 2025, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.2) **Orientations du conseil – Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 janvier 2026**

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 22 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

D'EXPRIMER une orientation favorable aux sujets contenus dans l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 janvier 2026 joint à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations ci-dessus, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

**Conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil
Séance ordinaire du 22 janvier 2026**

Projet d'ordre du jour

Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil devant avoir lieu le 22 janvier 2026, à 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

1. OUVERTURE

- CA-260122-1.1 Ouverture de la séance
- CA-260122-1.2 Adoption de l'ordre du jour
- CA-260122-1.3 Période de questions du public
- CA-260122-1.4 Dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi
- CA-260122-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 décembre 2025 et de sa séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2025

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

- CA-260122-2.1 Désignation d'un membre du conseil d'administration de l'Office d'habitation de Longueuil (SD-2025-2446)
- CA-260122-2.2 Modification de la structure organisationnelle de la Direction générale adjointe – infrastructures et transition écologique, de la Direction des travaux publics et de l'entretien des équipements motorisés et de la Direction des grands projets et infrastructures en eau (SD-2025-2332)

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

- CA-260122-4.1 Autorisation d'un remboursement à la Ville de Longueuil (SD-2025-2167)
- CA-260122-4.2 Autorisation de déposer une demande d'aide financière permettant de bonifier et prolonger le projet Travail de milieu dans les bibliothèques de l'agglomération de Longueuil (SD-2025-2375)

CA-260122-4.3 Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Accélérer la transition climatique locale – Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat (SD-2025-2457)

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CA-260122-6.1 Dépôt des listes des contrats en conformité avec l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes pour les mois d'octobre et novembre 2025 (SD-2025-2172)

CA-260122-6.2 Adhésion de la Ville à une entente d'achat regroupé avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (SD-2025-2209)

CA-260122-6.3 Autorisation de paiement de factures de frais d'exploitation en matière de traitement des matières résiduelles organiques, pour l'année 2026 (SD-2025-2155)

CA-260122-6.4 Attribution de gré à gré du contrat LONG-25-0480 pour le support, l'évolution et les droits d'utilisation des progiciels de géomatique (SD-2025-2260)

CA-260122-6.5 Adjudication du contrat LONG-25-0236 pour le rehaussement des pare-feux du périmètre réseau (contrat 1) (SD-2025-2423)

CA-260122-6.6 Adjudication du contrat LONG-25-0236 pour le rehaussement des pare-feux du périmètre réseau (contrat 2) (SD-2025-2408)

CA-260122-6.7 Adjudication du contrat LONG-25-0252 pour la réfection du chemin de contournement au Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2025-2059)

CA-260122-6.8 Adjudication du contrat LONG-25-0307 pour les travaux de remplacement des systèmes pétroliers aux usines et aux réservoirs d'eau potable (SD-2025-2402)

CA-260122-6.9 Adjudication du contrat LONG-25-0350 pour la fourniture de services professionnels juridiques en matière de relations de travail (SD-2025-2207)

CA-260122-6.10 Adjudication du contrat LONG-25-0355 pour les travaux de réfection de la Grande Allée, entre la rue Bellevue et la voie ferrée du CN (SD-2025-2319)

CA-260122-6.11 Adjudication du contrat LONG-25-0370 pour la fourniture de services en électricité aux ouvrages d'agglomération d'assainissement des eaux usées (SD-2025-2376)

CA-260122-6.12 Adjudication du contrat LONG-25-0386 pour la fourniture de bottes et chaussures de travail pour les employés cols bleus (SD-2025-2384)

- CA-260122-6.13 Adjudication du contrat LONG-25-0395 pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux et la gestion environnementale des sols pour la réfection de la Grande Allée (SD-2025-1590)
- CA-260122-6.14 Adjudication du contrat LONG-25-0399 pour l'abonnement à la plateforme ServiceNow Professionnel Plus (SD-2025-1635)
- CA-260122-6.15 Adjudication du contrat-cadre LONG-25-0327 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 1) (SD-2025-2070)
- CA-260122-6.16 Adjudication du contrat-cadre LONG-25-0327 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 2) (SD-2025-2104)
- CA-260122-6.17 Adjudication du contrat-cadre LONG-25-0327 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 3) (SD-2025-2105)
- CA-260122-6.18 Adjudication du contrat-cadre LONG-25-0402 pour l'entretien des systèmes électriques des bâtiments municipaux (SD-2025-2359)
- CA-260122-6.19 Autorisation d'une dépense au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 1) (SD-2025-2242)
- CA-260122-6.20 Autorisation d'une dépense au contrat-cadre LONG-25-0203 pour des services professionnels en ingénierie - génie du bâtiment - disciplines structure et civil (contrat 1) (SD-2025-2011)
- CA-260122-6.21 Modification au contrat APP-22-021 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs aux travaux de réfection de la Grande Allée (SD-2025-2403)

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

- CA-260122-8.1 Adoption du budget du Réseau de transport de Longueuil pour l'exercice financier 2026 et de son programme d'immobilisations pour les exercices financiers 2026 à 2035 (SD-2025-2287)
- CA-260122-8.2 Approbation d'un protocole d'entente concernant la gestion du programme d'appels automatisés s'adressant aux personnes âgées et aux personnes handicapées isolées (SD-2025-2165)
- CA-260122-8.3 Approbation d'une entente intermunicipale avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent visant à assurer la continuité des opérations du centre d'urgence 911 en cas d'incapacité du centre de relève (SD-2025-2123)

- CA-260122-8.4 Approbation d'une entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu visant à assurer la continuité des opérations du centre d'urgence 911 en cas d'incapacité du centre de relève (SD-2025-2125)
- CA-260122-8.5 Approbation d'une entente intermunicipale visant à assurer la protection des droits d'auteur du progiciel GOcité et à établir certaines règles visant sa commercialisation (SD-2025-2452)
- CA-260122-8.6 Adoption du Règlement CA-2025-450 modifiant le Règlement CA-2023-406 ordonnant des travaux de relocalisation et de mise à niveau des infrastructures de distribution électrique de l'usine d'eau potable Louise-Gravel, ainsi que des travaux de remplacement de certains équipements de production d'eau potable et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2025-2439)
- CA-260122-8.7 Avis de motion d'un règlement interdisant la captation d'images ou de sons dans certains bâtiments de la Ville (SD-2025-2442)
- CA-260122-8.8 Dépôt du projet de Règlement CA-2026-453 interdisant la captation d'images ou de sons dans certains bâtiments de la Ville (SD-2025-2442)
- CA-260122-8.9 Avis de motion d'un règlement modifiant le Règlement CM-2002-37 Règlement intérieur du conseil municipal (SD-2025-2397)
- CA-260122-8.10 Dépôt du projet de Règlement CA-2026-454 modifiant le Règlement CM-2002-37 Règlement intérieur du conseil municipal (SD-2025-2397)
- CA-260122-8.11 Désignation d'un site Internet pour les diffusions des séances du conseil d'agglomération (SD-2025-2397)

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

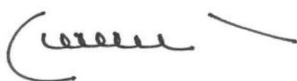
11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

- CA-260122-12.1 Période d'interventions des membres du conseil
- CA-260122-12.2 Levée de la séance

Longueuil, le 15 janvier 2026.

L'assistante-greffière de la Ville de Longueuil,



Carole Leroux



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.3)

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.2) **Dépôt du procès-verbal de correction de la greffière –
Règlement de tarification 2026**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la greffière dépose le procès-verbal de correction quant au *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2026 (2025-244)* et le conseil municipal en prend acte.

Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante.



PROCÈS-VERBAL de correction du règlement 2025-244 adopté lors de la séance extraordinaire du 11 décembre 2025

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, greffière de la Ville de Saint-Lambert, confirme avoir apporté des corrections au *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2026 (2025-244)* adopté par le Conseil lors de la séance extraordinaire du 11 décembre 2025, afin de corriger une erreur évidente par la simple lecture des documents fournis à l'appui de la décision, à savoir modifier à la cinquième (5^e) ligne de la section 5.10 de l'annexe A « 2,00 \$ par jour par m² occupé » par « 2,00 \$ par m² par jour occupé ».

Et j'ai signé à Saint-Lambert, le 19 janvier 2026.

Me Cassandra Comin Bergonzi
Greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.1) **Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme de réfection routière et un emprunt de 2 500 000\$**

Le/La conseiller/ère _____ donne un avis de motion à l'effet qu'un Règlement décrétant des dépenses en immobilisations de 2 500 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation du programme de réfection routière (2026-246) sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

L'objet du règlement vise un emprunt et le financement, pour une durée de 15 ans, pour les fins de la réalisation du programme de réfection routière inscrit au plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 sous le projet G16-084.

Le projet de règlement 2026-246 est déposé.



VILLE DE SAINT-LAMBERT

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 2 500 000 \$ ET UN EMPRUNT AU MÊME MONTANT AUX FINS DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2026-246

Avis de motion	
Adoption	
Approbation du MAMH	
Entrée en vigueur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
RÈGLEMENT N° 2026-246

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le _____ et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Considérant que la municipalité désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes et, ainsi, adopter un règlement d'emprunt de type parapluie;

Considérant que ce règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre et n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, puisque celui-ci a pour objet la réalisation de travaux de voirie, d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées, conformément à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes (LCV)*;

À sa séance ordinaire du _____, le conseil de la Ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 500 000 \$ pour les fins du présent règlement. Cette somme est répartie de la façon suivante :

Description	15 ans	Total
Travaux du programme de réfection routière	2 500 000 \$	2 500 000 \$

3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 500 000 \$ sur une période de 15 ans.
4. Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes*.
5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Loïc Blancquaert, maire

Cassandra Comin Bergonzi, greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.1)

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207)* qui permettent à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 24 novembre 2025 au 31 décembre 2025 pour les sommes respectives de 5 153 356,50 \$ et de 1 972 087,50 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.2) **Fin du paiement sous protêt des quotes-parts, factures et contributions à l'agglomération de Longueuil**

CONSIDÉRANT la résolution n° 2024-07-227 qui mandatait l'administration de la Ville de Saint-Lambert de payer les quotes-parts, les factures et les contributions à l'Agglomération de Longueuil sous protêt;

DE CESSER de payer les quotes-parts, les factures et les contributions à l'Agglomération de Longueuil sous protêt;

DE RETIRER à l'administration de la Ville de Saint-Lambert le mandat donné par la résolution n° 2024-07-227 de payer les quotes-parts, les factures et les contributions à l'Agglomération de Longueuil sous protêt.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.3)

Projets informatiques – 2026

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 de la Ville prévoit une liste des projets en matière de technologie de l'information qui doivent être réalisés en 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert doit investir dans ses ressources informatiques afin de maintenir les services aux citoyens;

DE POURVOIR au financement de ces dépenses totalisant 130 000 \$ à même le fonds de roulement, remboursable sur 5 ans.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.1)

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 24 novembre 2025 au 22 décembre 2025.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.2)

Suspension sans solde d'un employé

CONSIDÉRANT QU'une enquête est en cours afin de déterminer que l'employé #1830 a le ou les permis requis pour l'exercice de ses fonctions.

DE SUSPENDRE sans solde l'employé numéro 1830 pour la durée de l'enquête.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.3) **Addenda au contrat d'embauche de la Directrice générale par intérim**

CONSIDÉRANT la nomination de la Directrice générale par intérim, Madame Myrabelle Chicoine, et la signature de son contrat d'embauche ;

D'AUTORISER le maire, Loïc Blancquaert, à signer l'addenda au contrat de madame Myrabelle Chicoine, tel que proposé;

QUE l'ajustement salarial s'applique rétroactivement à partir du 1er janvier 2026.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.1) **Renouvellement du contrat 24DAPP25 – Entente de transfert de la responsabilité des tâches de l'appariteur de plateaux sportifs**

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 12 février 2024, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2024-02-040, décidé de conclure une entente de responsabilité d'appariteur aux plateaux sportifs avec l'*Association de soccer de Saint-Lambert* pour la période du 29 février 2024 au 28 février 2025 avec deux options de renouvellement d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE la *Direction culture et loisirs* souhaite se prévaloir de la deuxième et dernière option de renouvellement de l'entente;

D'AUTORISER l'avenant contractuel au contrat 24DAPP25 afin d'y ajouter les services d'installation et le retrait des filets de pickleball à la patinoire du parc Prévile en échange d'une compensation financière;

DE RENOUVELER l'entente de responsabilité d'appariteur aux plateaux sportifs avec l'*Association de soccer de Saint-Lambert* pour la période du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027, pour une valeur maximale de 83 020,87 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-722-00-529;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.2) **Modification au contrat 25CL01 – Achat d'une surfaceuse à glace électrique (modification de modèle)**

D'AUTORISER la modification du contrat 25CL01 afin de substituer le modèle de la surfaceuse à glace électrique initialement proposé pour un modèle de qualité supérieure, au même coût;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.1) **Comité Famille et aînés – Nominations**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert a présenté le 3 juillet 2024 une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche *Municipalité amie des aînés*, volet 1 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le Secrétariat aux aînés dans le cadre du Programme de soutien à la démarche *Municipalité amie des aînés*, volet 1, la Ville de Saint-Lambert désire réaliser la démarche MADA ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert entend réaliser la démarche conformément aux engagements tel que mentionné dans la convention d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert a pour mission d'assurer le bien-être de ses citoyens/citoyennes ainsi que la vitalité de sa communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Ville de Saint-Lambert lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes aînées ;

CONSIDÉRANT le comité Famille et aînés de la Ville;

DE NOMMER au comité Famille et aînés les membres suivants :

- Le chef de la division loisirs et vie communautaire à titre de chargé de projet de l'administration municipale;
 - Le chef de la division des communications, à titre de membre de l'administration municipale;
 - Le coordonnateur sports, loisirs et vie communautaire à titre de membre de l'administration municipale;
 - Nathalie Simard, coordonnatrice aux opérations et aux offres de services, Espace MUNI à titre de chargée de projet;
-

- Karolyne Baril, agente de planification, programmation et recherche au CISSS Montérégie-Centre, à titre de représentante du centre intégré de santé et de services sociaux du territoire;
- Christine Contant, responsable de concertation et coordonnatrice de la Table des organismes de Saint-Lambert, à titre de membre et représentante de la Table des organismes de Saint-Lambert;
- Louise Bayard, présidente du Conseil des aînés de Saint-Lambert, à titre de représentante des aînés (organisme) reconnue et engagée dans la communauté;
- Annie Beauregard, agente de développement de projet à la Commission scolaire Riverside, à titre de représentante du milieu scolaire;
- Natacha Langlois, citoyenne représentant les familles;
- Roanne Proctor, citoyenne représentant les familles;
- Monique Loubry, citoyenne représentant les aînés;
- Louis Cotte, citoyen représentant les aînés;
- Albert Roy, citoyen représentant la jeunesse;
- Béatrice Leblond, citoyenne représentant la jeunesse.

DE DONNER le mandat suivant à ce comité de pilotage soit de:

- réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale;
 - recommander la politique des familles et des aînés et son plan d'action MADA;
 - assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.2)

Comité consultatif d'urbanisme – Nominations

DE NOMMER monsieur Yves Guillet à titre de membre résident, représentant de la Société d'histoire Mouillepie, au comité consultatif d'urbanisme;

DE NOMMER mesdames Huguette Chartrand et Jill Lacoursière à titre de membres remplaçantes, résidentes, représentantes de la Société d'histoire Mouillepie, au comité consultatif d'urbanisme.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.3)

Gratuité au Club Lions de Saint-Lambert – 2026

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Règlement général des clubs Lions, les fonds collectés auprès du grand public doivent être utilisés pour le bien du grand public et de la communauté dans laquelle les Clubs Lions rendent service;

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions est à la recherche d'un local gratuit pour entreposer ses équipements et un autre pour se rencontrer une (1) fois par mois afin de discuter des activités du Club;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et le Club Lions de Saint-Lambert octroyant gratuitement l'utilisation de la salle de conférence au Centre des loisirs à raison d'une fois par mois pour une durée de 3 ans, et ce, jusqu'en 2020 et reconduite d'année en année par la suite;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2012, la Ville permet au Club Lions de Saint-Lambert d'utiliser gracieusement un casier de rangement au sous-sol du centre de loisirs pour entreposer leurs équipements;

D'OCTROYER une gratuité au Club Lions de Saint-Lambert pour un casier de rangement au Centre de loisirs, ainsi que pour l'utilisation mensuelle d'une salle de réunion au Centre de loisirs, et ce, pour l'année 2026.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.4) **Programmation de travaux – Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales;

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales;

QUE la Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.5) **Amendement à l'entente de partenariat avec EEQ pour le dépôt du conteneur de verre gestion 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Ville et Éco Entreprises Québec ont conclu l'entente de partenariat EEQOM 58012-128 encadrant les services de collecte et de transport des matières recyclables ainsi que les activités d'information, de sensibilisation, d'éducation et de première ligne qui s'y rapportent en date du 24 avril 2025 (l'« Entente initiale ») et que cette entente a été amendée une première fois en date du 24 avril 2025 afin que l'Organisme signataire soit aussi responsable du tri, du conditionnement et de la valorisation de ces matières recyclables pour l'année 2025 (le « Premier amendement »);

CONSIDÉRANT QUE par un EEQOM-58012-128_Amendement_1_ÉEQSTLAMBERT amendement à l'Entente, les Parties ont modifié les modalités de responsabilité de la collecte, du tri et du conditionnement pour les matières recyclables récupérées sur des lieux de gestion municipale pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme signataire est responsable de la collecte et du transport des matières recyclables récupérées dans les écocentres et les points d'apport volontaire indiqués à l'Annexe D de l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE les Parties désirent modifier l'Entente afin que l'Organisme signataire soit aussi responsable du tri, du conditionnement et de la valorisation de ces matières recyclables pour l'année 2026;

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'amendement à l'entente de partenariat au nom de la Ville et tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.6) **Ratification de signature – Prolongation du délai de levée des conditions – Vente d'une partie du lot 2 393 331**

CONSIDÉRANT que la Ville et la compagnie 9544-8312 QUÉBEC INC (ci-après les *Parties*), ont conclu une promesse d'achat en date du 17 octobre 2025 (ci-après la *Promesse d'achat*), portant sur l'acquisition par l'Acheteur d'une partie du lot 2 393 331 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6.5 de la Promesse d'achat, l'Acheteur bénéficiait d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la signature de la Promesse d'achat pour procéder à la vérification diligente et lever les conditions;

CONSIDÉRANT que le délai original de levée des conditions expirait le 15 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que les Parties ont souhaité prolonger ce délai de soixante (60) jours, soit jusqu'au 16 mars 2026;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier la signature de cette entente;

DE RATIFIER la signature de l'entente de prolongation du délai signée par Myrabelle Chicoine, directrice générale, en date du 14 janvier 2026;

Que l'entente est entrée en vigueur dès sa signature par les deux Parties et qu'elle constitue un avenant à la Promesse d'achat, dont elle fait partie intégrante.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.1)

Dépôt du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des séances du 25 novembre et du 3 décembre 2025 du comité consultatif d'urbanisme.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2.1)

Dérogation mineure – 481, avenue Walnut – Maçonnerie

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 16 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les critères d'évaluation prévus au *Règlement sur les dérogations mineures* (2023-213);

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure relativement à la propriété située au 481, avenue Walnut, à savoir, autoriser un pourcentage de maçonnerie de 29 % en façade avant, 37 % en façade latérale droite, 39 % en façade latérale gauche et 16 % en façade arrière du bâtiment.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2.2) **Dérogation mineure – 105, rue Upper Edison – Revêtement extérieur**

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 16 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les critères d'évaluation prévus au *Règlement sur les dérogations mineures (2023-213)*;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure relativement à la propriété située au 105, rue Upper Edison, à savoir, autoriser un revêtement de bardeaux de cèdre bleu (revêtement d'origine) pouvant atteindre jusqu'à 100 % de la superficie des façades du nouveau bâtiment.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2.3) **Dérogations mineures – 554, avenue Notre-Dame – Stationnement**

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogations mineures.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures a été annoncée au préalable par un avis public publié le 16 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures respecte les critères d'évaluation prévus au *Règlement sur les dérogations mineures (2023-213)*;

D'ACCORDER la demande de dérogations mineures relativement à la propriété située au 554, avenue Notre-Dame, à savoir, autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement empiétant de 77 % (3,45 m) dans la marge avant ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement dont les manoeuvres ne se feraient pas entièrement sur le terrain permettant ainsi d'y accéder et d'en sortir en marche arrière.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.1)

PIIA – 640, avenue Pine – Aménagement paysager

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2025;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'aménagement paysager de la propriété située au 640, avenue Pine, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.2)

PIIA – 779, avenue Oak – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 28 novembre 2025 acquiesçant aux commentaires du CCU;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement du bâtiment situé au 779, avenue Oak, tel que modifié.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.3)

PIIA – 559, rue le Royer – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 4 novembre 2025 acquiesçant aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 559, rue le Royer, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.43 décembre) **PIIA – 490, avenue de Dulwich – Agrandissement**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement du bâtiment situé au 490, avenue Dulwich, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.5)

PIIA – 265, rue Terroux – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale, option 2, relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 265, rue Therroux, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.6)

PIIA – 312, avenue Walnut – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 312, avenue Walnut, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.7)

PIIA – 105, rue Upper Edison – Nouvelle construction – Zone de contrainte

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la zone de contrainte d'implantation relative aux arbres prévue au *Règlement de zonage*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7.3.4 du *Règlement de zonage*, un bâtiment peut empiéter dans une zone de contrainte si les plans sont approuvés en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales*;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la construction d'un bâtiment situé au 105, rue Upper Edison, tel que déposé, lequel plan comprend notamment l'implantation du bâtiment dans la zone de contrainte, soit à une distance inférieure à 3 mètres d'un arbre.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.8)

PIIA – 481, rue Walnut – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale, option B, relatif à l'agrandissement du bâtiment situé au 481, rue Walnut, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.9)

PIIA – 248, avenue de Stanley – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 248, avenue de Stanley, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.10)

PIIA – 2035, avenue Victoria – Enseigne

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement de l'enseigne sur socle en cour avant du bâtiment situé au 2035, avenue Victoria, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.11)

PIIA – 196, avenue de Stanley – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division développement du territoire;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du garage détaché situé au 196, avenue de Stanley, tel que déposé (soumission n° 3812107-10).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.12) **PIIA – 103, avenue de Stanley – Transformation de la façade – Refus**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2025;

DE DÉSA approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la transformation de la façade du garage détaché situé au 103, avenue de Stanley, tel que déposé, considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères du *Règlement 2023-220 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, notamment:

- le matériau de revêtement extérieur proposé est incompatible avec les matériaux existants du bâtiment principal;
 - les travaux prévus sur le bâtiment accessoire ne s'arrimeront pas avec le bâtiment principal.
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.1)

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.2)

Tour de table des membres du conseil

Un second tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 janvier 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.3)

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à _____.